

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

Agent

Concours 2015

RAPPORT DU JURY

ASSEMBLÉE NATIONALE
Service des Ressources humaines



SOMMAIRE

	Pages
Épreuve de présélection	3
Épreuves d'admissibilité :	
Épreuve de mises en situation professionnelle	4
Épreuve de résolution de problèmes mathématiques	5
Questionnaire d'éducation civique	6
Épreuves d'admission :	
Épreuves à option (deux obligatoires et une facultative)	7
Épreuve écrite de gestion administrative	8
Épreuve pratique de bureautique	9
Épreuve orale de langue vivante	11
Annexes :	
Les épreuves du concours	12
Statistiques	13

Épreuve de présélection

Cette épreuve a consisté en un questionnaire à choix multiple comptant 100 questions. À chaque question, quatre solutions possibles étaient proposées au candidat. Il y avait une seule bonne réponse par question.

Les questions ont porté sur les thématiques suivantes : éducation civique, mathématiques appliquées, techniques d'accueil, bureautique, hôtellerie et restauration, orthographe et grammaire, sécurité, secourisme et culture générale.

Les résultats obtenus montrent que cette épreuve a été particulièrement sélective :

- l'éventail des notes sur 20 s'est échelonné entre 0 (pour 8 candidats) et 15,96,
- 332 candidats (19,7 %) sur les 1 679 présents ont obtenu une note égale ou supérieure à 10,
- 36 candidats seulement (2 %) ont obtenu une note égale ou supérieure à 13.

Épreuve de mises en situation professionnelle

Cette épreuve, nouvelle par rapport aux précédents concours d'agents, comprenait quatre mises en situation, chacune composée d'un texte descriptif puis de plusieurs questions (trois ou quatre) auxquelles le candidat devait répondre dans l'espace imparti sur la copie. L'objectif poursuivi, tel qu'énoncé dans la brochure du concours, était d'apprécier le sens de l'analyse, l'esprit d'à-propos ainsi que les facultés de raisonnement et de logique du candidat.

Aucune des mises en situation ne devait se dérouler au sein de l'Assemblée.

Cette épreuve a fait l'objet d'une double correction. Une attention particulière a été accordée à la qualité de la présentation de la copie et au respect par le candidat des règles grammaticales et d'orthographe.

Les notes sur 20 des 206 copies se sont échelonnées entre 5 et 15,25, avec une moyenne de 9,53 et une médiane de 9,5. 85 copies (41 %) ont obtenu une note supérieure à 10 et 4 une note éliminatoire (inférieure à 6).

Le bilan de l'épreuve s'est donc révélé plutôt satisfaisant, celle-ci ayant été particulièrement sélective compte tenu de son fort coefficient (3 sur un total de 5 au stade de l'admissibilité) : seulement 7 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 13.

Sur le fond, elle a permis d'évaluer, comme attendu, la capacité de réaction, le sens des priorités et des responsabilités ainsi que les niveaux d'autonomie et de sens hiérarchique des candidats. Elle a également permis de tester leur niveau de compréhension d'un texte écrit.

Enfin, cette épreuve s'est avérée révélatrice des personnalités des candidats, plus ou moins rigides, empathiques, structurés, impulsifs ou réfléchis selon les situations qui leur étaient proposées.

Épreuve de résolution de problèmes mathématiques

Cette épreuve était destinée à apprécier les qualités d'ordre et de méthode du candidat à partir de la résolution de problèmes mathématiques nécessitant les connaissances suivantes :

- maîtrise des quatre opérations (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- calculs de proportionnalité ;
- fractions et pourcentages ;
- mise en équations et inéquations du premier degré ;
- calculs d'aires et de volumes.

Le niveau requis était celui de la classe de 3^{ème} de l'enseignement général.

Le sujet a consisté en trois exercices distincts. Le barème appliqué à chaque exercice était indiqué dans le sujet (deux exercices notés sur 6 points, le dernier sur 7 points). L'usage de la calculatrice n'était pas autorisé.

Les résultats obtenus à cette épreuve ont mis en évidence un très bon niveau d'ensemble des candidats : 61 % des 206 candidats ont eu une note supérieure ou égale à 13, 8 candidats ont eu la note maximale de 20, 15 ont eu 19 ou 19,5. La moyenne a atteint 13,86 et la médiane 14.

La plupart des candidats maîtrisaient les compétences demandées (calculs, proportionnalité, conversions...). Les copies étaient globalement bien rédigées. Cependant, quelques candidats se sont contentés du minimum pour présenter leurs résultats. Plusieurs candidats ont témoigné, à travers leurs méthodes de résolution des problèmes, leur vocabulaire scientifique et leurs notations, d'un niveau en mathématiques bien plus élevé que le niveau requis (études universitaires).

Questionnaire d'éducation civique

Dans la brochure, l'épreuve était présentée comme « un questionnaire d'éducation civique ». Le programme de l'épreuve renvoyait au programme d'éducation civique de la classe de troisième de l'enseignement général et aux informations contenues dans les fiches de synthèse portant sur la connaissance de l'Assemblée nationale.

Pour cette édition, il a été décidé de retenir le format d'un questionnaire à choix multiple de 150 questions au total, et d'en faire porter 100 (soit les deux tiers) sur le programme de classe de troisième et 50 (un tiers) sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Ces dernières devaient être les plus sélectives car elles faisaient appel à des connaissances plus ciblées, moins généralistes, de la part des candidats. Elles permettaient également de mettre en valeur les candidats capables de retenir l'essentiel parmi la masse très importante d'informations présentée dans ces fiches.

Dans l'ensemble, cette épreuve a été plutôt réussie : plus de la moitié des candidats (56 %) a obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20. Les notes sur 20 se sont échelonnées entre 4,13 et 17,33, la moyenne étant de 10,27 et la médiane de 10,33. 6 candidats ont eu une note éliminatoire.

Épreuves à option (deux obligatoires et une facultative)

Pour l'admission, en plus de l'épreuve d'entretien, la réglementation du concours prévoyait :

- a) Une épreuve obligatoire à option pouvant être, au choix du candidat :
- une épreuve orale de langue vivante consistant en une conversation libre dans la langue choisie par le candidat parmi les langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien,
 - une épreuve écrite de gestion administrative,
 - une épreuve pratique de bureautique.
- b) Une épreuve facultative portant sur l'une des deux options non retenues par le candidat dans le cadre de l'épreuve obligatoire à option.

Le tableau ci-après présente le choix des options faits par les candidats.

Statistiques sur le choix des options obligatoires et facultative

	Options				Total
	Obligatoires		Facultative		
	Nombre	%	Nombre	%	
Gestion administrative	4	6,3 %	16	25,4 %	20
Bureautique	26	41,3 %	30	47,6 %	56
Anglais	26	41,3 %	12	19,0 %	38
Allemand	1	1,6 %	1	1,6 %	2
Espagnol	3	4,8 %	0		3
Italien	3	4,8 %	0		3
Total langues	33	52,4 %	13	20,6 %	46
Sans option facultative			4	6,3 %	
Abandons	3		3		
Nombre de candidats restants	63		63		
Nombre de candidats admissibles	66		66		

Pour les épreuves de gestion administrative et de bureautique, une seule épreuve par matière était organisée. Les sujets étaient identiques entre les options obligatoire et facultative.

Épreuve écrite de gestion administrative

Le sujet a consisté en un cas pratique. L'usage de la calculatrice n'était pas autorisé.

Les résultats obtenus par les candidats à cette épreuve ont été très bons (moyenne toutes options confondues : 17/20).

Les candidats disposaient de compétences en gestion administrative, en analyse de documents et en synthèse. Ils ont également fait preuve d'une bonne maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe. Un effort particulier a été fait dans la rédaction du document professionnel. Les candidats qui ont le moins bien réussi étaient ceux qui ont insuffisamment analysé la consigne de travail et ne s'y sont donc pas conformés strictement.

Épreuve pratique de bureautique

Les résultats obtenus par les candidats ont été plutôt satisfaisants, la plupart des erreurs étant liées à des étourderies et non à une méconnaissance du sujet.

Celui-ci a consisté en deux exercices distincts, chacun noté sur 10 points. Le premier devait être réalisé sur Excel et le second sur Word. Trois candidats seulement sur les 56 présents n'ont pas rendu leur travail sur Excel.

Les résultats des exercices réalisés sur Word ont été un peu meilleurs que ceux réalisés sur Excel, comme le montre le tableau suivant.

RÉSULTATS OBTENUS SUR 10 POINTS

	EXCEL	WORD
Moyenne	7,66	8,60
Note la plus haute	10	10
Note la plus basse	3,80	5,75

Épreuve orale de langue vivante

L'épreuve orale de langue vivante consiste en une conversation libre d'une durée de 15 minutes dans la langue choisie par le candidat parmi les langues suivantes : anglais, allemand, italien ou espagnol.

Le tableau suivant présente les statistiques sur le choix fait par les candidats entre les langues vivantes. Il montre que très majoritairement, les candidats ont opté pour l'anglais (plus de 80 % toutes options confondues et plus de 90 % comme option facultative).

Statistiques sur le choix des langues vivantes

	Option					
	Obligatoire		Facultative		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Anglais	26	78,8 %	12	92,3 %	38	82,6 %
Allemand	1	3,0 %	1	7,7 %	2	4,3 %
Espagnol	3	9,1 %			3	6,5 %
Italien	3	9,1 %			3	6,5 %
	33		13		46	

1. ANGLAIS

Les 38 candidats inscrits à l'épreuve en anglais (26 l'ayant choisi l'épreuve comme option obligatoire, 12 comme option facultative) se sont présentés. L'examineur spécialisé en charge de cette épreuve a indiqué que le niveau des candidats était globalement excellent, la plupart des candidats ayant très bien préparé cette épreuve et s'exprimant dans un anglais élégant et précis.

Seuls trois candidats ont obtenu une note inférieure à 10 sur les 38 candidats. L'éventail des notes s'est échelonné entre 6,5 et 19,5.

2. ALLEMAND

L'examineur spécialisé de l'épreuve en allemand a fait passer les oraux à deux candidats (un ayant choisi cette épreuve comme option obligatoire, l'autre comme option facultative). Il a fait part du bon niveau global des deux candidats.

3. ESPAGNOL

L'examineur spécialisé en espagnol a fait passer les oraux aux trois candidats inscrits à cette épreuve, tous l'ayant choisi comme option obligatoire. Tous avaient un très bon niveau de langue.

4. ITALIEN

L'examineur spécialisé en italien a fait passer les oraux aux trois candidats inscrits à cette épreuve, tous l'ayant choisi comme option obligatoire. Le niveau des candidats s'est révélé excellent (moyenne : 18,3 sur 20).

ANNEXE 1

LES ÉPREUVES DU CONCOURS

ÉPREUVE DE PRÉSÉLECTION

Le concours d'agent comporte une épreuve de présélection, sauf si le nombre de candidats inscrits est inférieur à 600.

L'épreuve de présélection (*durée : 1 heure*) consiste en un questionnaire à choix multiple portant sur les domaines définis en annexe. La note obtenue à cette épreuve n'est pas retenue dans le total ultérieur des points.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves écrites d'admissibilité comprennent :

- 1) une épreuve de **mises en situation professionnelle** (*coeff. 3 – durée : 2 heures*) destinée à apprécier le sens de l'analyse, l'esprit d'à-propos ainsi que les facultés de raisonnement et de logique du candidat. Le candidat peut être amené à rédiger un compte rendu d'une situation professionnelle à partir d'éléments multimédia. Des documents peuvent également être mis à sa disposition.
- 2) une épreuve de **résolution de problèmes mathématiques** (*coeff. 1 – durée : 2 heures*) ;
- 3) un questionnaire **d'éducation civique** (*coeff. 1 – durée : 1 heure 30*).

ÉPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves d'admission comprennent :

- 1) **Des épreuves obligatoires :**

Une épreuve orale (*coeff. 4*) consistant en :

- une présentation par le candidat de sa formation et de son éventuel parcours professionnel (*durée maximum : 5 minutes*) ;
- un entretien permettant au jury d'apprécier la personnalité et la motivation du candidat ainsi que son aptitude à exercer les missions confiées aux agents, le jury ayant à sa disposition une fiche de renseignements remplie par le candidat (*durée : 20 minutes*).

Une épreuve à option (*coeff. 1*) pouvant être, au choix du candidat :

- une épreuve orale de **langue vivante** consistant en une conversation libre dans la langue choisie par le candidat parmi les langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien (*durée : 15 minutes*) ;
- une épreuve écrite de **gestion administrative** (*durée : 1 heure*) ;
- une épreuve pratique de **bureautique** (*durée : 1 heure*).

Une épreuve facultative : cette épreuve porte sur **l'une des deux options** non retenues par le candidat dans le cadre de l'épreuve obligatoire à option (*coeff. 1*, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte).

Les options choisies par le candidat lors de l'inscription ne peuvent plus être modifiées par la suite.

ANNEXE 2 STATISTIQUES

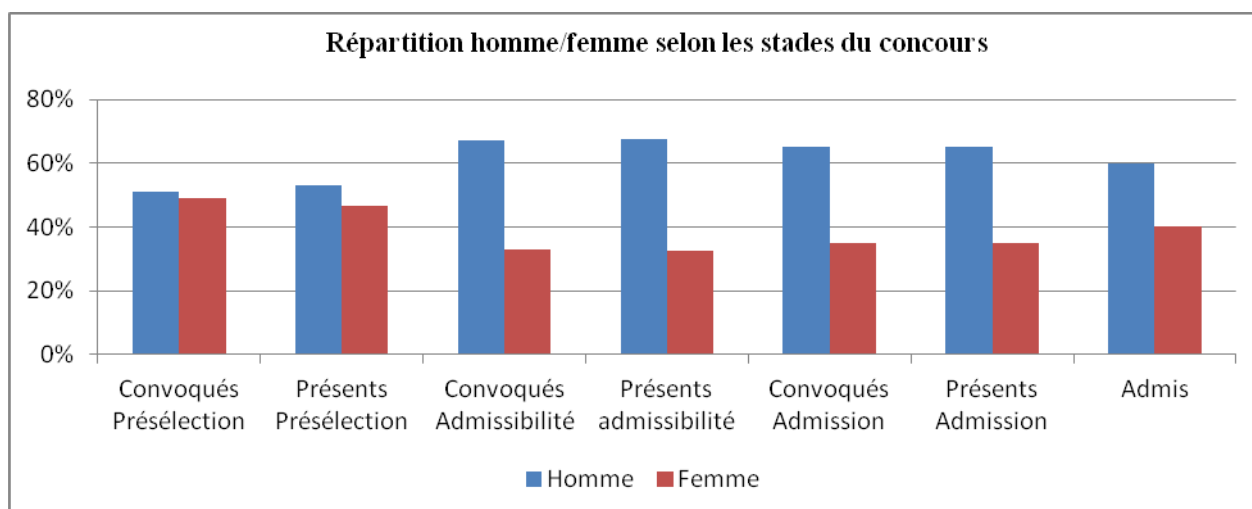
1. Participation

2 591 candidats ont été admis à concourir. 1 679 candidats se sont présentés à l'épreuve de présélection. 206 candidats se sont présentés à l'ensemble des épreuves d'admissibilité (soit un taux de participation de 12,2 %). Les 66 candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves d'admissibilité avaient une moyenne supérieure ou égale à 11,45 sur 20. À l'issue des épreuves d'admission, les 15 candidats admis sur la liste principale et les 15 candidats admis sur la liste complémentaire avaient une moyenne supérieure ou égale à 12,27 sur 20.

Année du concours	Candidats admis à concourir	Candidats présents à l'épreuve de présélection		Candidats déclarés présélectionnés		Candidats déclarés admissibles		Candidats déclarés admis (listes principale et complémentaire)	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2014/2015	2 591	1 679	65	218	13	66	30	30	45
2008/2009	1 715	1 215	71	515	42	165	32	58	35
2005	12 126	7 922	65	444	56	121	27	35	29
<i>Moyenne</i>	<i>5 477</i>	<i>3 605</i>	<i>66</i>	<i>392</i>	<i>11</i>	<i>117</i>	<i>30</i>	<i>41</i>	<i>35</i>

2. Répartition des candidats par sexe

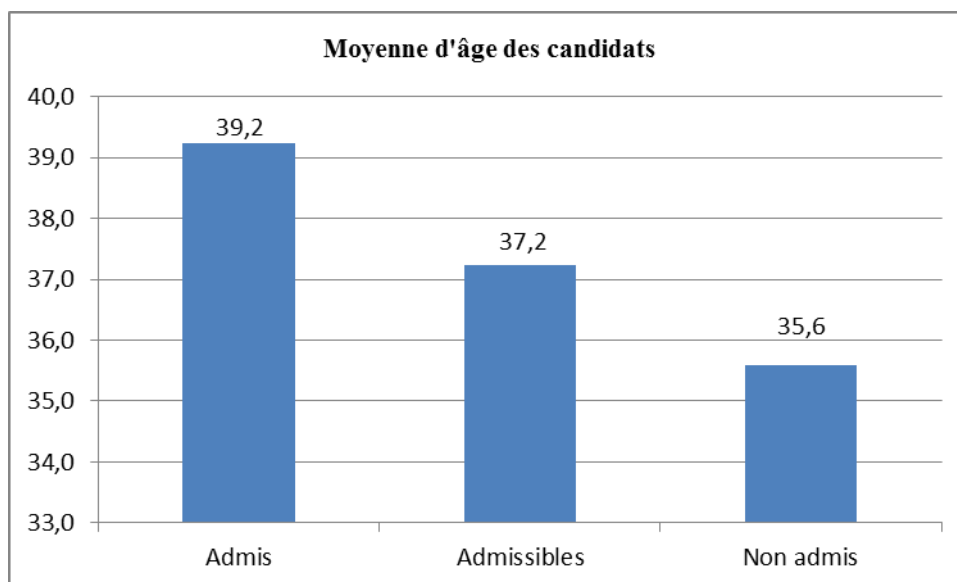
La répartition par sexe des candidats montre une proportion plus élevée d'hommes aux différents stades du concours.



3. Répartition des candidats par âge

La moyenne d'âge des candidats, à la date de clôture des inscriptions (14 décembre 2014) était de :

- 37,2 ans pour l'ensemble des 66 candidats admissibles,
- 39,2 pour les candidats admis sur la liste principale et sur liste la complémentaire.



4. Niveau de formation des candidats admissibles et admis

Le tableau suivant rappelle la nomenclature officielle relative aux niveaux de diplômes :

NOMENCLATURE RELATIVE AUX NIVEAUX DE DIPLÔMES

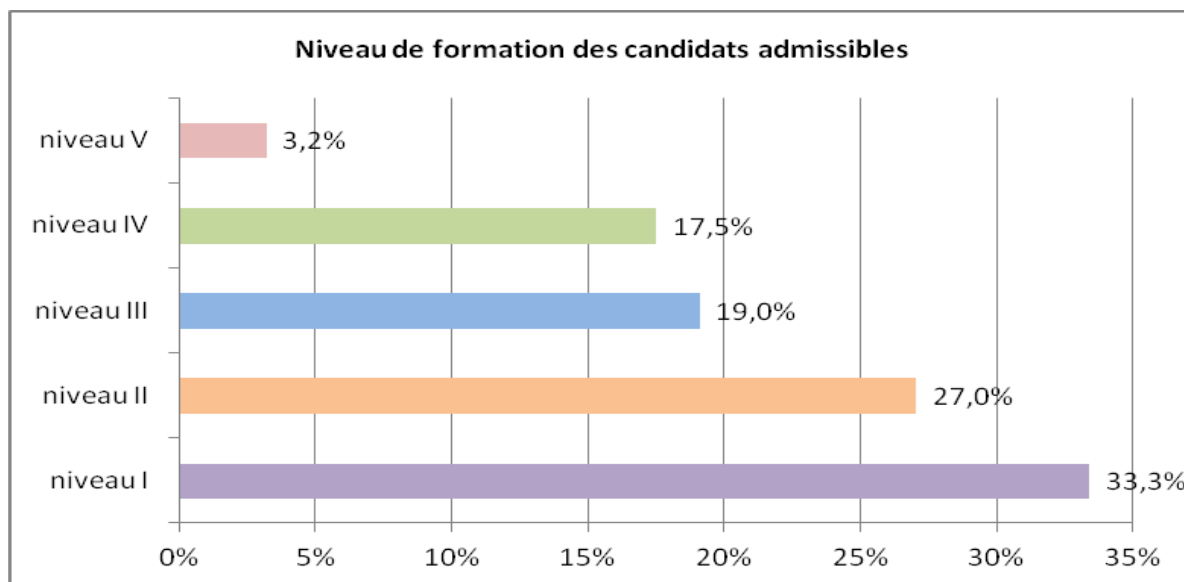
Nombre d'années après le bac	Titre du diplôme	Niveau de diplôme
-	CAP, BEP	Niveau V
Bac	Baccalauréat	Niveau IV
Bac + 2	DEUG, BTS, DUT, DEUST	Niveau III
Bac + 3	Licence, Licence LMD, licence professionnelle	Niveau II
Bac + 4	Maîtrise, master 1	Niveau II
Bac + 5	Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur	Niveau I
Bac + 8	Doctorat, habilitation à diriger des recherches	Niveau I

Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

4.1 Niveau de formation des candidats admissibles

Aucune condition de diplôme n'était exigée par la réglementation du concours.

L'analyse des niveaux de formation montre une stabilité des parts relatives entre les candidats admissibles et les candidats admis : à peine moins des deux tiers des candidats ont un niveau de formation supérieur à bac + 2.



4.2 Niveau de formation des candidats admis

